

Permis de conduire

Demandes liées au permis de conduire

Pour connaître le résultat du permis de l'examen mais aussi pour savoir où en est la fabrication de votre permis et s'il est disponible ou pas en préfecture ou sous-préfecture pour venir le chercher : **0810 901 041** ou permisdeconduire.gouv.fr 

Depuis le 1er avril 2015, la sous-préfecture de Torcy ne traite plus de dossiers de permis de conduire (duplicatas, renouvellements, extensions de catégorie..) et ce quelque soit le type de permis de conduire.

Seule la sous-préfecture de Meaux est compétente pour instruire les dossier et répondre aux demandes des Serrisiens.

Elle est seule compétente pour les premiers permis de conduire qui, eux, ne nécessitent pas de déplacement physique en préfecture.

De nombreuses démarches s'effectuent par correspondance. Avant de vous déplacer, n'hésitez pas à vérifier sur les pages du site internet de la préfecture de Seine-et-Marne.

Il est inutile de vous déplacer auprès des sous-préfectures de Torcy et de Fontainebleau qui ne pourront ni traiter votre dossier, ni vous donner de renseignement.

Toutes les infos sur [le site de la Préfecture de Seine-et-Marne](https://www.seine-et-marne.gouv.fr) 

ALLER PLUS LOIN

> Certificat d'immatriculation (carte grise)



